

PRÉFET DU LOIRET
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

A R R Ê T É

portant renouvellement de la composition de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)

*Le Préfet de la région Centre-Val de Loire
Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite*

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles R 341-16 à R 341-25 ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives et notamment ses articles 8, 9 et 20 ;
Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;
Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles, notamment l'article 17 ;
Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
Vu l'arrêté préfectoral du 22 septembre 2006 modifié portant création de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) ;
Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2010 portant organisation de la Direction Départementale des Territoires du Loiret ;
Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2010 portant organisation de la Direction Départementale de la Protection des Populations du Loiret ;
Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2010 portant organisation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Loiret ;
Vu l'arrêté préfectoral du 12 janvier 2010 portant organisation de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Centre ;
Vu l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2012 portant habilitation à Loiret Nature Environnement, association agréée de protection de l'environnement, à participer au débat sur l'environnement dans le cadre d'instances consultatives départementales ;
Vu l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2012 portant habilitation à la Fédération du Loiret pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, association agréée de protection de l'environnement, à participer au débat sur l'environnement dans le cadre d'instances consultatives départementales ;
Considérant que la composition de cette commission doit être renouvelée au plus tard le 5 septembre 2015 ;
Considérant les réponses apportées par les membres sollicités en vue du renouvellement de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites ;

Sur proposition du Directeur Départemental de la Protection des Populations et de la Directrice Départementale des Territoires du Loiret,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La composition de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites renouvelée par arrêté préfectoral du 5 septembre 2012, est renouvelée ainsi qu'il suit :

Formation spécialisée dite « de la Nature »

Collège de représentants des services de l'État :

- M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, ou son représentant,
- M^{me} la Directrice Départementale des Territoires, ou son représentant (en charge du secrétariat de cette formation spécialisée),
- M. le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale, ou son représentant.

Collège de représentants élus des collectivités territoriales :

- M. Gérard DUPATY, conseiller départemental,
- M. Marc PETETIN, maire de Dadonville,
- M^{me} Stéphanie ANTON, conseillère communautaire Agglo Orléans Val de Loire.

Collège de personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et, le cas échéant, de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
- M. Michel CHANTEREAU représentant de l'Association Loiret Nature Environnement	- M ^{me} Marie-des-Neiges de BELLEFROID représentante de l'Association Loiret Nature Environnement
- M. René ROSOUX Expert juridique	- M. Stéphane HIPPOLYTE Conservatoire d'Espaces Naturels de la Région Centre
- M ^{me} Nicole PILTE Chambre d'Agriculture du Loiret	- M. Alain de COURCY Centre Régional de la Propriété Forestière

Collège de personnes compétentes (en matière de protection de la flore et de la faune sauvage ainsi que des milieux naturels) :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
- M. Michel BINON Muséum des Sciences Naturelles d'Orléans	- M. Jean-David CHAPELIN-VISCARDI Expert entomologiste

<p>- M. Damien PUJOL Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien</p> <p>- M. Gérard BOITTE représentant de la Fédération du Loiret pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique</p>	<p>- M. Yves ALLION Ingénieur</p> <p>- M. Hubert DROUIN Fédération Départementale des Chasseurs</p>
---	---

Lorsque la formation spécialisée dite « de la nature » se réunira **en instance de concertation pour la gestion du réseau Natura 2000**, pourront être invités, sans voix délibérative, et en fonction de l'ordre du jour, des représentants d'organismes consulaires et des activités présentes sur les sites, notamment agricoles, forestières, extractives, touristiques ou sportives :

- M. le Chef du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine du Loiret, ou son représentant,
- M. le Directeur de l'Agence Départementale de l'Office National des Forêts ou son représentant,
- M. le Chef du Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, ou son représentant,
- M^{me} la Chef du Service Départemental de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, ou son représentant,
- M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, ou son représentant,
- M. le Président du Conseil Régional, ou son représentant,
- M. le Président du Syndicat Mixte du Pays de la Forêt d'Orléans-Val de Loire, ou son représentant,
- M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret, ou son représentant,
- M. le Président de la FDSEA ou son représentant,
- M. le Président des Jeunes Agriculteurs du Loiret, ou son représentant,
- M^{me} la Présidente de la Confédération Paysanne, ou son représentant,
- M. le Président du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre, ou son représentant,
- M. le Président du Comité Départemental de la Fédération Française de Canoë-Kayak, ou son représentant,
- M. le Président de l'UNICEM, ou son représentant,
- M. le Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs, ou son représentant,
- M. le Président de la Propriété Privée Rurale du Loiret, ou son représentant.

Cette instance de concertation pour la gestion du réseau Natura 2000 pourra être élargie, en tant que de besoin, aux membres suivants :

- M. le Président du Syndicat de la Sologne, ou son représentant,
- M. le Général de Corps d'Armées, commandant la Région Terre Nord Ouest, ou son représentant,
- M. le Président de la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural du Centre, ou son représentant,
- M. le Président du Comité Central Agricole de Sologne, ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental des Territoires de la Nièvre – Service Loire et Voies Navigables, ou son représentant.

Formation spécialisée dite « des Sites et des Paysages »

Collège de représentants des services de l'État :

- M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, ou son représentant,
- M. le Directeur Régional des Affaires Culturelles, ou son représentant,
- M^{me} la Directrice Départementale des Territoires, ou son représentant (en charge du secrétariat de cette formation spécialisée),
- M. l'Architecte des Bâtiments de France, chef du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine du Loiret, ou son représentant.

Collège de représentants élus des collectivités territoriales et d'établissements publics de coopération intercommunale intervenant en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire :

- M. Gérard DUPATY, conseiller départemental,
- M. Jean-Paul IMBAULT, conseiller départemental,
- M. Marc PETETIN, maire de Dadonville,
- M^{me} Stéphanie ANTON, conseillère communautaire Agglo Orléans Val de Loire.

Collège de personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et, le cas échéant, de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
- M. Olivier de CHARSONVILLE Association Vieilles Maisons Françaises	- M ^{me} Anémone WALLET Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France
- M ^{me} Myriam LAIDET Mission Val de Loire	- M ^{me} Marie-Laure RAULINE Chambre d'Agriculture du Loiret
- M. Michel CHANTEREAU représentant de l'Association Loiret Nature Environnement	- M. Hervé GUINY Conservatoire d'Espaces Naturels de la Région Centre
- M. Philippe THONON Ingénieur écologue	- M ^{me} Carole BUTOR Association pour l'Avenir du Gâtinais et de ses Habitants

Collège de personnes compétentes (en matière d'aménagement et d'urbanisme, de paysage, d'architecture et d'environnement) :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
- M. Antoine VACONSIN	- M. Frédéric SKARBK

Architecte - M. François CHEVALIER Bureau d'Études de Paysages - M. Paul COURBOULAY Ingénieur agronome - M ^{me} Nadia ARBAOUI Architecte urbaniste qualifiée OPQU Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Orléanaise	Architecte - M ^{me} Catherine FARELLE Bureau d'Études d'Aménagement, d'Urbanisme et de Paysages - M. Jean-François LEBORGNE Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours - M ^{me} Catherine TREBAOL Urbaniste, Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Orléanaise
---	---

Formation spécialisée dite « de la Publicité »

Collège de représentants des services de l'État :

- M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, ou son représentant,
- M. le Directeur Régional des Affaires Culturelles, ou son représentant,
- M^{me} la Directrice Départementale des Territoires, ou son représentant (en charge du secrétariat de cette formation spécialisée),
- M. l'Architecte des Bâtiments de France, chef du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine du Loiret, ou son représentant.

Collège de représentants élus des collectivités territoriales :

- M. Gérard DUPATY, conseiller départemental,
- M. Jean-Paul IMBAULT, conseiller départemental,
- M. Marc PETETIN, maire de Dadonville,
- M^{me} Stéphanie ANTON, conseillère communautaire Agglo Orléans Val de Loire.

Collège de personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et, le cas échéant, de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles :

<u>Titulaires</u> - M. Olivier de CHARSONVILLE Association Vieilles Maisons Françaises - M ^{me} Myriam LAIDET Mission Val de Loire - M. François CHEVALIER Bureau d'Études et de Paysages	<u>Suppléants</u> - M ^{me} Anémone WALLET Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France - M ^{me} Carole BUTOR Association pour l'Avenir du Gâtinais et de ses Habitants - M. Michel FRINAULT Bureau d'Études et de Paysages
--	---

- M ^{me} Catherine TREBAOL Urbaniste, Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Orléanaise	- M ^{me} Maud BENARD Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Orléanaise
---	--

Collège de personnes compétentes (*professionnels représentant les entreprises de publicité et les fabricants d'enseignes*) :

<u>Titulaires</u> <i>Entreprises de publicité</i> - M. Thierry BERLANDA Société Insert - M. Olivier LE BEON Société CLEAR CHANNEL FRANCE - M. Laurent VAUDOYER Société MPE-AVENIR <i>Fabricants d'enseignes</i> - M. Daniel RAULINE Société Philippe Auguste SAS	<u>Suppléants</u> <i>Entreprises de publicité</i> - M. Jean-Marc FOISSY Société Insert - M. Xavier FRANCOISE Société CLEAR CHANNEL FRANCE - M. Yvon GUINET Société MPE-AVENIR <i>Fabricants d'enseignes</i> - M. Christian BLOUIN Société ELIPS SIGNS
--	---

Le maire de la commune intéressée par le projet, ou le président du groupe de travail intercommunal, est invité à siéger à la séance au cours de laquelle le projet est examiné et a, sur celui-ci, voix délibérative.

Formation spécialisée dite « des Carrières »

Collège de représentants des services de l'État :

- M. le chef de l'Unité Territoriale de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, ou son représentant,
- M^{me} la Directrice Départementale des Territoires, ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental de la Protection des Populations, ou son représentant (en charge du secrétariat de cette formation spécialisée).

Collège de représentants élus des collectivités territoriales :

- M^{me} Anne GABORIT, conseillère départementale,
- M. Pascal GUDIN, conseiller départemental,
- M. Gérard MALBO, maire de Sandillon.

Collège de personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et, le cas échéant, de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles :

<u>Titulaires</u> - M. Nicolas LEFAUCHEUX Chambre d'Agriculture du Loiret - M. Jean-Claude LEZIER représentant de l'Association Loiret Nature Environnement - M. Gérard BOITTE représentant de la Fédération du Loiret pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	<u>Suppléants</u> - M. Jean-Louis MANCEAU Chambre d'Agriculture du Loiret - M. Cyril RENARD Association pour la protection des Sites du Loiret - M. Abel MARTIN représentant de la Fédération du Loiret pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
---	--

Collège de personnes compétentes (représentants des exploitants de carrières et des utilisateurs de matériaux de carrières) :

<u>Titulaires</u> <i>Exploitants de carrières</i> - M. Sébastien DEQUATRE LAFARGE GRANULATS SEINE NORD - M. Louis MONTAGUT ROLAND SAS <i>Utilisateurs de matériaux de carrières</i> - M. Bruno CLOIREC CEMEX Bétons Centre et Ouest	<u>Suppléants</u> <i>Exploitants de carrières</i> - M. Christian SOUBOUROU SABLES ET GRAVIERS DE L'ORLEANAIS - M ^{me} Catherine BONIN CEMEX GRANULATS <i>Utilisateurs de matériaux de carrières</i> - M. Gilles DEROMEDI LE CIMENT ROUTE et SCBV.
---	--

Le Maire de la commune sur le territoire de laquelle une exploitation de carrière est projetée est invité à siéger à la séance au cours de laquelle la demande d'autorisation de cette exploitation est examinée et a, sur celle-ci, voix délibérative.

M. le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé et M. le Directeur Régional des Affaires Culturelles sont associés en permanence aux travaux de la commission, avec voix consultative.

L'inspecteur des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, rapporteur devant la commission du projet examiné, siège sans pouvoir délibératif.

Formation spécialisée dite « de la Faune Sauvage Captive »

Collège de représentants des services de l'État :

- M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental de la Protection des Populations, ou son représentant (en charge du secrétariat de cette formation spécialisée).

Collège de représentants élus des collectivités territoriales :

- M. Gérard DUPATY, conseiller départemental,
- M. François DAUBIN, maire de Bouzy-la-Forêt.

Collège de personnalités qualifiées (représentants d'associations agréées dans le domaine de la protection de la nature et scientifiques compétents en matière de faune sauvage captive) :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
- M. Michel BINON Muséum des Sciences Naturelles d'Orléans	- M. René ROSOUX Expert juridique
- M. Jean MENDY Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	- M. Yves DAVID Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

Collège de personnes compétentes (responsables d'établissements pratiquant l'élevage, la location, la vente ou la présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques) :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
- M ^{me} Christine CHERIERE Animalerie des Bredanes à BAULE	- M. Emmanuel FIMBRY Animalerie Jardé Brico Leclerc à FLEURY-les-AUBRAIS
- M. Rémy DEMANTES Éleveur à OUZOUEUR-sur-LOIRE	- M. Frédéric CHESNEAU Dresseur animalier à BOUGY-lez-NEUVILLE

Article 2 : L'arrêté préfectoral du 5 septembre 2012 modifié les 1^{er} août 2013, 12 mai 2014, 13 août 2014 et 27 avril 2015 est abrogé.

Article 3 : La Directrice Départementale des Territoires et le Directeur Départemental de la Protection des Populations du Loiret sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux membres et publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture. Une copie en sera également adressée aux Sous-Préfets de Montargis et de Pithiviers.

Fait à ORLÉANS, le 4 septembre 2015

**Pour le préfet,
Le secrétaire général,**

Hervé JONATHAN

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret
Service de la Coordination Interministérielle, Mission Affaires Générales
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

**- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif : 28 rue de la Bretonnerie
45057 Orléans cedex 1**